

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/64

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Procurations : 7

Votants : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Dournazac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 novembre 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BREZAUDY Alain (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme DESSEX Martine), BONNAT Christian, CAILLOT Alain, DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (Procuration de M. GAYOT Loïc), MM. ESCOUBEYROU Pascal (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM. CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M. MARCELLAUD Didier), MM. DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard, CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier et Mme HILAIRE GENIN Karine,

SECRETAIRE : M. DEVARISSIAS Philippe

Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre des contrats de projet pour le poste de chargé de mission transition énergétique et mobilité. Demande de subvention

Exposé :

Le Président expose que lors du conseil communautaire du 8 décembre 2020, il avait été décidé de créer un poste non permanent, dans le cadre d'un contrat de projet, pour l'animation du programme TEPOS et la mise en place du PCAET. Ce contrat d'une durée de 3 ans (période 2021 – 2023), correspondait aux financements obtenus pour cette animation locale auprès de la Région et de l'ADEME. Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2023, de même que les subventions afférentes à ce poste. Par ailleurs les subventions de l'ADEME et la Région Nouvelle-aquitaine ne sont pas reconduites pour une période supplémentaire.

Afin de poursuivre l'animation territoriale dans ce domaine, un nouveau financement pourrait être mobilisé dans le cadre du programme européen d'aide au développement local mené par les acteurs locaux (DLAL 2023 – 2027) porté par le GAL Chataigneraie Limousine (crédits FEDER).

L'action 7 de ce programme vise à « accompagner les acteurs pour une transition écologique solidaire » et peut permettre de soutenir l'« animation de démarches territoriales pour la transition environnementale à l'échelle GAL ou EPCI telle que la mise en œuvre des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ». Les dépenses de personnel, ainsi que certaines dépenses associées, peuvent être accompagnées à hauteur de 80%, pour une période de 18 mois.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant total (18 mois)		Montant total (18 mois)
Dépenses de personnel	58 806 €	FEDER (80%)	55 983 €
Dépenses indirectes (forfait de 15%)	8 821 €	FEDER (20%)	13 996 €
Frais (forfait de 4%)	2 352 €		
TOTAL :	69 979 €	TOTAL :	69 979 €

Ce plan de financement pourra être actualisé en fonction de l'application des coûts simplifiés prévus par le règlement d'intervention des crédits européens.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) :

- **décide** de créer un emploi non permanent au grade d'attaché territorial, dans le cadre d'un contrat de projets, à temps complet, pour une période de 18 mois à partir du 1^{er} janvier 2024, pour un poste de chargé de mission transition énergétique et mobilité.
- **autorise** le Président à procéder au recrutement correspondant au poste cité ci-dessus, et à signer le contrat de recrutement, ainsi que les avenants éventuels.
- **autorise** le Président à solliciter une subvention au titre du FEDER pour le financement de ce poste, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 novembre 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET

